

AQUAE

JUILLET 2014 - N°60

Vos défis, Nos engagements

La ville de demain intégrera l'eau sous tous ses aspects : sanitaire, loisir, propreté, agrément...



Les entreprises de l'eau sont au service des élus locaux pour les aider à répondre à ces enjeux grandissants et les accompagner dans leur mise en œuvre au sein des territoires qu'ils administrent :

- les enjeux liés à l'objectif commun que représente la protection de la ressource en eau : notre partenariat avec les chambres d'agriculture illustre les perspectives de progrès pour cette priorité de la Conférence environnementale de 2013;
- les enjeux de santé publique : la priorité que nous donnons à la recherche et l'ensemble de nos savoir-faire sont des atouts pour garantir aux usagers une qualité de l'eau potable face à tous types de pollutions, et notamment celles liées aux polluants émergents;
- les enjeux de gestion patrimoniale : face à la baisse des financements publics, les entreprises de l'eau apportent leur expertise pour concevoir des solutions permettant de faire progresser l'efficacité du patrimoine dans un cadre économiquement réaliste;
- les enjeux de gouvernance des services : nous sommes attachés à une gouvernance publique forte et convaincus que la compétition permet aux collectivités de choisir le meilleur opérateur au regard des objectifs de performance qu'elles se fixent.

En tant que nouveau président de la FP2E, je m'engage aux côtés de l'ensemble de la filière industrielle de l'eau en France, à mettre nos expertises au service des collectivités locales pour les accompagner dans leur mission de service public.

Philippe Maillard
Président de la FP2E

dossier

La gestion patrimoniale, levier pour la performance des réseaux

En France, 900 000 km de réseaux de distribution d'eau, appartenant au domaine public, permettent l'acheminement d'une eau potable auprès de la population. **Pour assurer la continuité et la durabilité du service aux usagers, ces ouvrages doivent faire l'objet d'un entretien rigoureux, de renouvellements réguliers, au meilleur coût.**

Dans le cadre de la loi dite Grenelle 2, l'État a imposé aux collectivités locales d'établir, avant le 31 décembre 2013, un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement, d'en mesurer le rendement et de prévoir un plan d'action en cas de performance insuffisante. Il y a quelques mois, cette première échéance a replacé au cœur des débats, les questions sur la limitation des fuites sur les réseaux, et plus largement, celles relatives à leur performance.

Par l'introduction d'une obligation de recensement des réseaux, **l'objectif visé est d'orienter les collectivités vers une meilleure connaissance de leur patrimoine, afin qu'elles définissent une stratégie d'entretien et de renouvellement.** Lorsque le rendement du réseau de distribution d'eau est inférieur aux seuils fixés par décret (entre 65% et 85% selon les milieux, ruraux ou urbains), les collectivités sont tenues d'établir un plan d'action pour l'améliorer, dont les enjeux financiers sont de taille. En application du décret, les niveaux de rendement visés sur les réseaux de services ruraux, notamment, sont moins ambitieux que ceux visés sur les services soumis à des stress hydriques.

chiffre clé

70%

des Français sont d'accord avec l'idée que le traitement pour rendre l'eau potable nécessite des investissements lourds.

Source : Baromètre 2013 Centre d'Information sur L'Eau/ TNS-SOFRES sur la perception de l'eau du robinet par les Français



LES ENTREPRISES
DE L'EAU

L'état des lieux montre que de nombreuses collectivités locales ont déjà une bonne connaissance de leurs réseaux d'eau et mènent déjà une politique active en la matière. D'autres, également sensibilisées aux besoins d'entretien et de renouvellement du patrimoine enterré dont elles ont la responsabilité, éprouvent, dans le contexte actuel de tarissement des dotations publiques, des difficultés à financer les investissements nécessaires à la mise en œuvre d'une telle politique. En revanche, **l'extinction de certains emprunts, contractés dans les années 90, peut donner l'opportunité d'orienter de nouvelles capacités de financement au profit de la mise en œuvre d'une politique d'investissements patrimoniaux.**

Une démarche indispensable à la maîtrise des prix

La connaissance du patrimoine et la définition des investissements nécessaires sont des éléments indispensables, non seulement au maintien de la qualité réseau, mais aussi à la maîtrise des prix des services à long terme. Elles permettent de programmer les investissements nécessaires à l'entretien des réseaux et, ainsi, d'éviter les risques d'actions dans l'urgence, qui endetteraient brusquement les collectivités et auraient des répercussions financières trop lourdes sur la facture d'eau. Sous réserve de planifier dans le temps les investissements nécessaires et d'en optimiser chaque euro, leur impact sur les prix des services peut se limiter à quelques centimes, ou dizaines de centimes d'euro par mètre cube.

La nécessité d'une approche multicritères

Une gestion efficace des réseaux consiste avant tout à **optimiser la durée de maintien en service des infrastructures et leur performance.** Cela nécessite de mettre en balance, constamment, l'intérêt d'opérations de renouvellement ou de réparations fonctionnelles des réseaux.

Pour adopter une vision éclairée des enjeux de l'amélioration de la performance réseaux, il est nécessaire de considérer la spécificité de chaque service, les propriétés des réseaux et les contraintes propres aux territoires. Les



modalités de pose des réseaux ayant été très hétérogènes, les matériaux utilisés selon les époques réagissent différemment à l'usure naturelle, aux vibrations ou à la topographie. L'« âge » des réseaux ne peut donc être le seul critère de décision pour engager des travaux de renouvellement.

Concilier optimums économique et environnemental

Les objectifs de performance des réseaux doivent être fixés en fonction de considérations d'ordre économique et environnemental. La définition des investissements d'un service doit être en cohérence avec le niveau de performance visé en termes de qualité de l'eau distribuée, de continuité du service et de niveau de protection de la ressource attendu par l'autorité organisatrice.

En outre, il ne faut pas perdre de vue qu'aucun service ne peut atteindre un objectif de rendement de 100%, du fait, par exemple, des volumes non comptés et nécessaires au fonctionnement des services ou à la lutte contre les incendies.

Partenaires des collectivités sur le long terme, les entreprises de l'eau apportent à ces dernières une expertise et des outils d'aide à la décision afin de les accompagner dans la réalisation de leurs objectifs et obligations de performance.

Les entreprises de l'eau, acteurs de la gestion patrimoniale

Pleinement conscientes de l'importance de la gestion patrimoniale des réseaux, les entreprises de l'eau se sont mobilisées, dès

la publication du décret d'application de la loi Grenelle 2, aux côtés de l'AMF, des bureaux d'ingénierie et des entreprises de travaux* pour accompagner les collectivités locales dans cette démarche de recensement du patrimoine, en concevant un « guide pratique d'inventaire des réseaux ».

Elles développent **des technologies très sophistiquées améliorant non seulement l'accès à la connaissance du patrimoine des réseaux, mais aussi, le développement d'une gestion dynamique.** Elles maîtrisent de

nombreuses techniques de détection des fuites : par exemple, la recherche de fuites par corrélation acoustique, par gaz traceurs ou par thermographie infra-rouge, l'inspection vidéo à l'intérieur des canalisations, la sectorisation en vue du comptage des volumes entrant et sortant des réseaux, ou encore, le télé-relevé, pour affiner ce comptage des volumes. **Le développement des réseaux intelligents permet de gagner en performance et en rapidité d'intervention.** Intégrant les nouvelles technologies de l'information, ils permettent la mesure, la collecte et la transmission de données en temps réel, en vue d'optimiser, in fine, la nature et l'occurrence des interventions.

Acteurs de la gestion patrimoniale, **les entreprises de l'eau se tiennent prêtes à mettre en œuvre leur savoir-faire au service de politiques volontaristes engagées par les collectivités.** À cette fin, des dispositions contractuelles transférant à l'opérateur la réalisation d'investissements à caractère patrimonial et l'atteinte d'objectifs de performance peuvent utilement être intégrées au sein des nouvelles délégations de service public.

*Canalisateurs de France, Fédération des Distributeurs d'Eau Indépendants, CINOV, SYNTEC-Ingénierie

Les chiffres clés des réseaux français

- 900 000 km de réseaux d'eau potable
- 290 000 km de réseaux d'assainissement
- Estimation du patrimoine du réseau d'eau potable : 150 milliards d'euros
- En volumes transportés, 70% du réseau est géré en délégation de service

Entretien

Entretien avec Emmanuel Poilane,

Directeur Général de la fondation France Libertés

Quels sont pour les collectivités publiques, les enjeux actuels en matière de gestion des réseaux d'eau ?

L'enquête que nous avons menée avec 60 Millions de consommateurs dans le cadre de l'« Opération transparence » sur les services d'eau, engagée en 2011, a permis de constater, d'une part, que l'état des réseaux au niveau national implique des investissements importants pour leur renouvellement, et d'autre part, que les collectivités n'ont pas les ressources financières suffisantes pour les engager. Aujourd'hui, les élus sont confrontés à des réalités économiques et des besoins de financement à court terme qui les empêchent d'avoir, pour la gestion des services publics d'eau, une vision des enjeux dans le temps. C'est cette vision de long terme que nous souhaitons rétablir dans les services d'eau et d'assainissement, au bénéfice des générations futures.



Quelles sont les priorités pour mettre en œuvre une gestion patrimoniale efficiente ?

Comme bon nombre d'observateurs de la société civile, je m'interroge quant à l'avancée des démarches entreprises par les collectivités pour satisfaire à l'obligation de réaliser un état des lieux du patrimoine des réseaux d'eau. La proportion de communes ayant accompli un descriptif détaillé est inconnue, mais il semble qu'une majorité d'entre elles ait pris du retard sur ce plan.

Par ailleurs, il est inquiétant de savoir que les pénalités financières auxquelles les collectivités n'ayant pas réalisé cet inventaire sont exposées – à savoir le doublement de la redevance prélèvement par les Agences de l'eau – dégraderont encore leur capacité de financement pour réaliser les investissements nécessaires. Au lieu d'orienter les élus sur un débat positif autour des questions de connaissance patrimoniale, on laisse place à de faux débats. Il faut impulser une réflexion beaucoup plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui, sur les coopérations possibles entre les communes.

Dans notre étude, nous avons mis en exergue que les territoires ayant organisé une mutualisation sur un plus large périmètre ont pu accéder à une meilleure connaissance du patrimoine de leurs réseaux, renforcer leur capacité d'autofinancement et engager, ainsi, un plan de renouvellement des réseaux plus ambitieux. La structure d'organisation mise en place en Vendée me semble, par exemple, constituer un exemple intéressant pour mener cette réflexion.

Quel rôle peuvent jouer les opérateurs, publics et privés, pour aider les collectivités à améliorer la performance des réseaux ?

Les objectifs fixés par les deux Grenelles de l'environnement n'ont pas été atteints. Le retard pris pour la réalisation de l'inventaire des réseaux reflète assez globalement un défaut d'engagement politique sur ces sujets. Je pense qu'il est de la responsabilité, à la fois des opérateurs, mais aussi des citoyens-consommateurs, d'alerter les élus quant à ces enjeux, et de leur demander de mener cette nécessaire réflexion collectivement et non de façon isolée. Les grandes échéances pour le renouvellement des réseaux surviendront dans 10 à 20 ans, selon les services. Les difficultés deviendront insolubles si cette démarche n'est pas menée, mais il est encore temps de planifier et de faire réaliser les investissements nécessaires.

“Nous souhaitons rétablir une vision à long terme dans la gestion des services d'eau et d'assainissement, au bénéfice des générations futures.”



Nouvelle France Industrielle : le plan Eau se met en marche

Dans le cadre des 34 plans pour la « reconquête industrielle » initiés par François Hollande et Arnaud Montebourg fin 2013, le plan « Qualité de la ressource et gestion de la rareté », vise à soutenir l'effort d'innovation dans la filière eau, à conforter le leadership français dans le monde, et à adapter les développements industriels aux nouveaux enjeux de la gestion des ressources en eau.

Ce plan, dont la feuille de route vient d'être validée, vise à encourager l'interaction entre les grands groupes qui ont la capacité à mener des projets innovants de grande ampleur, et le dynamisme des petites et moyennes entreprises françaises. Il appelle également de la part de l'Etat et des régions, un effort pour stimuler le tissu économique, notamment via une commande publique innovante.

Codirigés par Jean-Louis Chaussade et Christophe Chevillon, les travaux du plan ont été planifiés jusqu'en 2016 autour de quatre axes :

- les usines d'épuration du futur à faible empreinte environnementale,
- le grand cycle de l'eau, face à l'adaptation au changement climatique,
- le petit cycle de l'eau pour mieux limiter les pertes de ressources en eau et contrôler la qualité de l'eau,
- le dessalement d'eau de mer, en vue de développer une offre à l'export.

actualité

Eaux de baignade :
le compte à rebours est lancé

La directive européenne relative à la gestion des eaux de baignade a fixé **l'objectif d'atteindre, en 2015, un niveau de qualité au moins « suffisante » pour toutes les eaux de baignade, littorales et intérieures.** Transposée en droit français en 2008, elle a prévu, avant la peine application de ses dispositions, une période de transition jusqu'au 31 décembre 2014. Pendant cette période, les collectivités locales auront dû prendre les mesures nécessaires pour remplir l'objectif, double, **de réduire la pollution des eaux de baignade et d'informer les citoyens sur leur degré de pollution.** À cette échéance, toutes les plages de France devront offrir une eau de qualité « au moins suffisante » pour rester accessibles au public.

Un enjeu majeur pour l'attractivité
des territoires

Les objectifs visés par ces textes correspondent non seulement à une ambition environnementale et sanitaire, mais aussi à un enjeu majeur pour les

collectivités locales et leurs acteurs économiques; l'attractivité de leurs territoires, particulièrement en période estivale.

Les autorités municipales ont dû établir, entre 2008 et 2011, le « profil » des sites de baignade, en fonction des caractéristiques physiques, hydrologiques et de la vulnérabilité de la baignade aux pollutions. Elles sont tenues depuis lors, d'identifier les causes de pollution susceptibles d'impacter la qualité des eaux, et de mieux cibler les mesures visant à réduire les sources de contamination.

Le contrôle de classement est effectué par les Agences Régionales de Santé à raison d'au moins quatre prélèvements par saison, et les collectivités doivent autocontrôler, dans les zones de baignade, deux marqueurs microbiologiques. De nombreuses collectivités ont choisi de confier ce système d'auto-surveillance au délégataire en charge de la gestion des services publics d'eau et d'assainissement dont elles ont la responsabilité.

L'apport des entreprises de l'eau

Fortes de leur implantation dans les territoires, de leur maîtrise de l'assainissement et de leur expérience en gestion de crise, **les entreprises de l'eau aident les collectivités à garantir l'accès de près de 700 plages françaises,** en toute sécurité pour les baigneurs. Elles développent non seulement des techniques d'analyse affinées au fil de travaux de recherche permanents, mais aussi, un panel de services permettant de mettre en œuvre une véritable gestion dynamique des eaux de baignade.

• Avant l'ouverture des saisons estivales, elles accomplissent des **diagnostics cartographiés des risques de pollution** spécifiques à chaque plage (marées, vents, pluies, pollutions diffuses ou accidentelles, surcharge des réseaux d'assainissement, tourisme, industrie...) et définissent des stratégies de surveillance adaptés aux profils de baignade.

• **Elles conçoivent des dispositifs de gestion de crise permettant d'optimiser les délais de prise de décision des maires,** quant à l'ouverture ou à la fermeture des plages, et quant aux éventuelles actions de dépollution

Les entreprises surveillent la qualité de l'eau de **700 plages** françaises.

nécessaires. Des analyses de conformité microbiologique sont effectuées dès qu'un risque de pollution est détecté. Alors que les méthodes traditionnelles d'analyse nécessitent un délai de 48 heures pour délivrer des résultats, les entreprises sont capables, grâce à leurs laboratoires intégrés, de communiquer aux autorités municipales les résultats des prélèvements en quelques heures seulement, avec un haut niveau de fiabilité.

• Elles intègrent à leurs outils de communication les nouvelles technologies de l'information, pour **fournir aux collectivités et au public une information en temps réel.**

« Insuffisante, suffisante, bonne ou excellente » : en application de la directive, le nouveau classement de la qualité des eaux de baignade de l'Hexagone prendra toute son importance début 2015, conditionnant l'accès des baigneurs aux eaux des stations balnéaires et lacustres. D'ici à cette échéance, les entreprises restent mobilisées et accompagnent les collectivités dans la mise en œuvre d'une gestion proactive leur permettant d'obtenir la certification « Démarche qualité eaux de baignade ».